

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Au p'tit monde de franco Inc.	Numéro de permis 526036	Date d'inspection Le 05 mai 2023	
Nom de l'établissement Les 30 Watts		Numéro de téléphone (506) 458-9915	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	15 mai 2023	
Commentaires : Observé un dossier d'éducateur qui ne comportait pas une vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables. L'éducateur doit quitter la garderie et ne pas revenir avant qu'il ait la vérification avec lui qui ne présente aucune contravention selon Annexe B sous le Code Criminel (Canada). Dès que vous la vérification, veuillez l'envoyer à moi (votre mentor en assurance de la qualité) par courriel à Jennifer.Godin2@gnb.ca pour la conformité.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	15 mai 2023	
Commentaires : Observé deux dossiers d'éducateur qui ne comportaient pas un certificat de premiers soins. Dès que vous avez la preuve des inscriptions, veuillez les envoyer à moi (votre mentor en assurance de la qualité) à Jennifer.Godin2@gnb.ca. D'ici là, un plan doit être mis en place afin que les éducateurs ne soient pas laissés seul avec les enfants pour des raisons de sécurité.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	15 mai 2023	
Commentaires : Il n'y avait pas de routine quotidienne affichée dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation. Lorsque vous avez affiché une routine quotidienne à votre tableau d'information pour les parents, svp m'envoyer un courriel à Jennifer.Godin2@gnb.ca pour la conformité.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	15 mai 2023	
Commentaires : La dernière pratique de feu a été effectuée en janvier 2023. Un rappel que les pratiques d'évacuation de feu doivent être effectués sur une base mensuelle. Dès que vous avez effectué votre pratique de feu (avant le 15 mai 2023), svp laisser moi savoir en m'envoyant une photo par courriel à Jennifer.Godin2@gnb.ca pour la conformité.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	05 mai 2023	05 mai 2023
<p>Commentaires : La lacune est maintenant conforme.</p> <p>Observé une bouteille de lingettes désinfectantes « Great Value » dans une armoire dans la salle des Fantastiques (G212e) pas barrée. Par contre, je l'ai amenée dans le bureau du directeur par intérim pour qu'il puisse le barrer au moment de l'inspection de surveillance.</p>			

Commentaires généraux
<p>Aujourd'hui, c'était une journée de pédagogie pour les écoles, donc les enfants étaient au service de garde pendant une journée complète. En raison du nombre plus faible aujourd'hui, tous les enfants ont été trouvés dans la classe de Les Fantastiques.</p> <p>Tous les enfants participaient à leur jeu lorsque je suis arrivé pour l'inspection de surveillance d'aujourd'hui. Certains enfants ont été observés en train de jouer au ballon, avec toutes les différentes tailles de Lego, de faire un fort, de regarder des cartes Pokémon, et au jeu imaginaire. Les enfants qui jouaient au jeu imaginaire jouaient à l'école. Ils fabriquaient deux ou trois bureaux « étudiants » et un bureau « enseignant » avec de grands blocs de bois. Les éducateurs ont été observés en train de prendre des tours pour être « étudiant » tout au long de la visite.</p> <p>Les éducateurs ont été observés en se déplaçant dans la salle, participant à différents types de jeux avec tous les groupes d'enfants lors de l'inspection de surveillance d'aujourd'hui. Ils ont été également observés en s'assurant que soit le groupe d'enfants avec lequel ils interagissaient, qu'ils pouvaient toujours, voire correctement toute la salle afin de surveiller tous les enfants.</p> <p>Les éducateurs ont été observés en fournissant des rappels doux aux enfants quand nécessaires. Ils ont également été observés, rappelant aux enfants de parler français.</p> <p>La lumière dans la salle de bain G212m (salle des invisibles) ne fonctionne pas et doit être remplacée même si cette salle n'est pas présentement utilisée.</p> <p>Veuillez-vous assurer que le personnel inscrit les enfants sur le registre de présence immédiatement à leur arrivée pour éviter le manquer quelqu'un pour des raisons de sécurité.</p> <p>Veuillez mettre à jour les noms et les coordonnées du conseil d'administration pour indiquer le conseil d'administration actuel sur le tableau d'information des parents.</p>

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 mai 2023

Date

original signé par
Eric Nadeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 mai 2023

Date